



Séance du 3 mai 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout Mme Florence Widmer

48 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : MM. Christian Streit, Nicolas Rosat, Alain Biedermann, Thomas Buchanan, Catherine Milhaud Renaud, Verena Gubler, Camila Boschung.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 44 voix, 4 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

L'Huissier remet, sous les applaudissements, un présent à M. Alexandre Liardet à l'occasion de son anniversaire.

La Présidente donne lecture d'un courrier de M. Nicolas Rosat en réponse à la carte envoyée de la part des membres du Conseil communal.

La Présidente tient à remercier M. Olivier Gétaz, vice-président, de l'avoir remplacée lors du second tour du Conseil d'Etat du 10 avril dernier. La participation fut plus élevée à Aubonne que dans le reste du canton (43,4% contre 37,6%) et par candidat, Aubonne a placé Isabelle Moret en tête (56,7%), Cesla Amarelle, comme dans le canton se place dernière, alors qu'en revanche Vassilis Venizelos et Michael Buffat sont ex-aequo alors que ce n'est pas le cas au niveau cantonal. Elle constate qu'Aubonne vote globalement plutôt à droite avec 52% en faveur de l'Alliance Vaudoise et 48% pour les PSV – Les Verts.

Le 15 mai prochain auront lieu les votations fédérales qui traiteront de la « Modification de la loi sur le cinéma », la « Modification de la loi sur la transplantation », et la « Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes ». Le bureau de vote communal est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00.

Mardi 31 mai prochain aura lieu la séance extra-muros du Conseil communal qui se tiendra à la Salle du Grand Conseil à Lausanne. Pour des questions d'organisation, les conseillères et conseillers qui seront déjà sur place à Lausanne ou qui savent d'ores et déjà qu'ils seront absents sont priés de le communiquer au plus vite à la secrétaire du Conseil. A cette occasion, un bus sera affrété au transport jusqu'à Lausanne. Départ à l'Allée du Chêne à 18h45 pour un retour à 23h30.

La soirée se déroulera en deux temps : elle débutera par la séance qui se tiendra dans la salle plénière du Grand Conseil et sera ensuite suivie par un apéritif dînatoire à la Buvette du lieu par les Paysannes Vaudoises.

Le Bureau a décidé de profiter du vote électronique de cette magnifique salle pour élire son Bureau du Conseil qui prendra effet au 1^{er} juillet, la dernière séance de juin étant toujours chargée à l'ordre du jour, cette solution paraît judicieuse. En effet, selon les art. 12 et 13 du RCC, le Conseil élit chaque année en son sein un président, un vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants. La présidente encourage vivement les nouveaux conseillers à prendre part à la vie du Bureau et du conseil dans son ensemble. Par la suite et en cas d'élection du vice-président M. Olivier Gétaz à la présidence du Conseil, il sera procédé à l'élection d'un nouveau membre suppléant à la CoFIN. La présidente est à disposition pour donner des renseignements sur les postes précités. Les candidatures devront lui parvenir suffisamment tôt de manière à ne pas perdre inutilement du temps lors de la séance du 31 mai prochain.

Pour les manifestations à venir, la présidente recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Préavis no 03/22 – Rapport de Gestion et comptes communaux 2021

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) adopte

- a) les comptes 2021 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 44'955'029.26 aux recettes ; Fr. 43'081'466.51 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de Fr. 1'873'562.75.

- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 59'382'041.94 avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'710'105.43.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 et lui en donne décharge.

Ce préavis municipal est de compétence de la CoFIN. La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission. La parole n'est pas demandée, dès lors la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 04/22 – Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire d'aménagement

Mme Lorette Killias Leutwiler donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 TTC pour l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Allaman ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera effectué conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au boucllement des comptes d'un exercice.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Alain Biedermann, Jean-Gabriel Rey, Lindsay Lessard, May Guerraoui, François Strauss. Suppléants : Pierre-Yves Ledermann, Suzanne Auchlin.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission ad hoc. La parole n'étant pas demandée, la président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Nicolas Suter annonce que selon ses objectifs de législature, la municipalité a décidé de se lancer dans la création d'un PECC (Plan Energie Climat Communal) ; il s'agit d'un outil développé par le canton de Vaud qui est une déclinaison du plan climat cantonal. Celui-ci offre un catalogue d'actions pour les communes, assorti de subventions. Le Bureau de consultants Eclosion a été mandaté ; le canton prendra à sa charge la moitié de ses honoraires soit une somme de CHF 12'500.- représentant environ le coût d'un accompagnement sur 4 ans. L'objectif de ce plan est de faire un état des lieux, suivi par une vision à 2050, fixation d'objectifs à 2030 et de ce constat, choisir un minimum de 10 actions qui amènent à ces objectifs. Dans le catalogue cantonal, certains objectifs sont obligatoires et certains participatifs. La municipalité élaborera un plan de communication de ce PECC afin que la population puisse se l'accaparer, en être partie prenante. Il précise que la commission consultative Energie et environnement en sera la cheville ouvrière avec la municipalité.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que le bureau d'architectes du MEP du site scolaire du château a été choisi, il s'agit du Bureau Péclard à Rolle, suite à la question de M. Blanchard lors de la précédente séance de conseil.

La prévention des jeunes est une thématique centrale pour la municipalité et se décline sous différentes facettes, notamment grâce aux acteurs suivants : Centre des Jeunes, travailleurs sociaux de proximité, Gendarmerie et ASP. Ceux-ci se réunissent régulièrement pour un échange d'informations amenant ainsi une bonne vision de la situation de la jeunesse aubonnoise.

M. le Syndic Yves Charrière annonce la réception des radars pédagogiques commandés ; un premier a été posé à la rue de Trévelin, le second à la rue Hermanjat, le troisième dédié à la rue du Chêne sera posé prochainement. En parallèle, la Gendarmerie a également posé des radars à la sortie de Montherod en direction de Gimel ainsi qu'à la rue Hermanjat. Le taux d'infractions à Aubonne est de 2,67%, qui est plus bas que celui du canton (3,76%).

Quant à la question de M. Thomas Buchanan concernant la pose d'une caméra au passage de la Couronne, un contrôle a été effectué. Cette dernière a été installée de manière légale et ne filme que le domaine privé.

M. le Municipal Laurent Auchlin annonce que 5 à 7 jeunes se sont inscrits comme ambassadeurs d'Aubonne selon les informations de M. Patrick Ouellet du Centre des Jeunes ; ils seront présents notamment à la déchetterie ou selon les besoins, lors de manifestations comme par exemple le week-end d'Aubonne bouge !

Quant à la journée des cours, jardins et des serres communales du 21 mai, un tout ménage d'information parviendra à la population prochainement. Des ballons seront installés pour signaler ces endroits que tout un chacun pourra découvrir à pied, bien évidemment.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Mise en séparatif Place du Temple, Amiral Duquesne, terminé. Pré de Rolle et Pré d'Aubonne en attente de la consolidation. Réfection de la chaussée Hermanjat, Trévelin et rte d'Allaman, terminé. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (58%), Caserne du feu SDIS Etraz Région, toujours en cours (82%), renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (30%). Révision du Plan Directeur des Eaux (33%). Crédit d'étude construction scolaire du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT, pas encore commencé tout comme la réfection du chemin des Mulets à Montherod. On signale une légère diminution de la dette à CHF 24'628'250.- pour un taux moyen de la dette toujours à 0.79%.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler annonce la mise en route du système Sharepoint en remplacement de One Drive, permettant aux commissions permanentes et ad hoc de collaborer en échangeant par exemple des documents ou des informations ; dans le futur et au fil des prévis déposés et des nominations de commissions, tous les conseillers en feront partie. Elle précise que la municipalité n'aura pas accès à ce système.

Aubonne Bouge est en bonne voie de concrétisation, et en particulier lors du week-end des 7 et 8 mai avec des activités gratuites et des sports à découvrir. Le site du duel intercommunal recense toutes les manifestations du mois de mai, notamment celles des samedis 14 (piscine) et 21 (balade des cours et jardins). Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler recommande d'inscrire les minutes pour la commune d'Aubonne, sachant que les trois communes les plus performantes de Suisse recevront une somme leur permettant d'acquérir des installations sportives. Elle précise qu'il est possible rétroactivement d'entrer des minutes d'activités manuellement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Questions, vœux et divers

Mme Valérie André demande si le passage de la Couronne est bien ouvert à la population et si les propriétaires des lieux en ont bien été informés. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que la commune bénéficie d'un droit de passage ; par le passé le conseil communal avait autorisé la municipalité à le radier, mais cela n'a jamais été fait, il est donc toujours en vigueur. La radiation d'un droit public doit passer à l'enquête publique, les propriétaires actuels ne sont pas au courant de ce fait. La Municipalité désire garder ce droit de passage, toujours inscrit, pour des raisons de sécurité et a demandé une réunion avec les propriétaires des lieux à ce sujet.

M. Diego de Haller, délégué au conseil intercommunal de l'Assagie informe que cette dernière a tenu son assemblée intercommunale annuelle et relève que ses collègues et lui sont à disposition des conseillers en cas de questions ou d'informations à ce sujet.

M. Diego de Haller revient sur ses questions de la précédente séance concernant l'état de saleté du collège du Chêne après les matchs de football, ainsi que le projet de préau dans la cour du Cœur du Chêne. Il lui est répondu par Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler que la saleté de l'endroit après les matchs est un sujet récurrent mais qui n'est pas lié spécifiquement à Aubonne ; elle remettra encore l'ouvrage sur le métier auprès du FC Chêne.

M. Diego de Haller s'exprime pour Mme Florence Widmer qui aimerait connaître la fréquence de nettoyage des toilettes publiques de la Place de la Grenade, notamment lors de manifestations telle que la Lanterne Magique. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que l'association du cinéma (ACIRA) se charge de l'ouverture de la porte des toilettes au public mais n'a pas connaissance de l'entreprise ou des personnes qui s'occupent du nettoyage. Ce sujet sera évoqué lors d'une discussion souhaitée par la municipalité avec l'association du cinéma qui fournit déjà un certain nombre de services. M. Guy Maurer précise qu'un contrat d'entretien a été signé avec une société gérant le nettoyage des toilettes et du cinéma.

M. Christophe Hostettler est surpris de constater la saleté du site de la déchetterie ces dernières semaines ; pour lui, si l'endroit n'est pas bien géré, les citoyens ne seront pas non plus respectueux du lieu. Il lui est répondu par M. le Municipal Laurent Auchlin que le responsable de l'endroit est actuellement absent et il n'est pas sûr qu'il reprenne son poste ; il est actuellement remplacé par deux nouvelles personnes qui ne sont pas encore totalement formées ; il demande un peu d'indulgence à ce sujet, néanmoins il s'en ouvrira auprès de la direction de DESA. D'autre part, M. Christophe Hostettler constate que les propriétaires de chiens ne respectent pas la bienséance qui veut que l'on ne jette pas les sachets plastiques dans les champs alentour et demande une piqure de rappel ou un règlement. Il lui est répondu par M. le Municipal Laurent Auchlin qu'un rappel ou un règlement sera étudié et transmis aux propriétaires de chiens.

M. Charles Gabella se renseigne sur le taux de facturation du gaz dans les mois à venir au vu de la situation mondiale. Il lui est répondu par M. le Municipal Nicolas Suter que 95% de la consommation annuelle de cette année a déjà été achetée et il n'y aura pas de mauvaise surprise, mais il ne peut s'exprimer sur le futur.

Mme Valérie André incite ses collègues à participer au Vide grenier de la SDA qui se déroulera au Chêne samedi 11 juin de 8h00 à 17h00 ; les inscriptions pour un stand peuvent se faire auprès d'elle.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 22h19 et rappelle la séance du 31 mai prochain qui aura lieu à la salle plénière du Grand Conseil à Lausanne.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegnny

Présidente

Secrétaire